

CONSEIL MUNICIPAL DE CHILHAC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

Le 10 avril 2025 à 20h00, le conseil municipal de Chilhac,
dûment convoqué le 02 avril 2025,
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Michel BECKERT, Maire

Présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET,
Annie CAMPREDON, Aloïs BUMB

Absent(s) : Benoît BRIAND, Laurette DEBERLE

Pouvoir(s) : Benoît BRIAND à Aloïs BUMB

Secrétaire de séance : Roland DEBERLE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20/02/2025
2. Protection des sites régionaux prioritaires
3. RIFSSEP
4. Compte financier unique : budgets commune, village vacances et assainissement
5. Affectations des résultats 2024 : budgets commune, village vacances et assainissement
6. Taux d'imposition 2025
7. Budget primitif 2025 : budgets commune, village vacances et assainissement
8. Fongibilité des crédits : budgets commune et village vacances
9. Actualisation de l'étude diagnostic et schéma directeur assainissement : choix du bureau d'étude
10. Construction d'un local technique : choix de l'architecte
11. Retrait des communes de Saint Didier sur Doulon et Vals le Chastel de la communauté de communes des rives du Haut-Allier
12. Vente d'une partie du domaine public pour régularisation de l'occupation
13. Souscription d'une ligne de trésorerie
14. Souscription d'un emprunt
15. Demande de subvention LEADER pour la restauration du chemin des orgues
16. Questions diverses :
 - limitation de vitesse dans le bourg

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20/02/2025

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

2. Protection de site d'intérêt géologique

L'État a mis en place une démarche de protection renforcée de sites ayant une forte valeur environnementale et plus particulièrement géologique. Suites aux études, il est donc proposé que le site des orgues ainsi que les sites des fouilles paléontologiques de Chilhac soient dotés d'une telle protection renforçant le caractère patrimonial de cet ensemble et les sauvegardes de long terme. Le conseil municipal est sollicité par l'Etat pour une délibération afin de donner un avis formel positif à ce classement. Une enquête publique suivra l'expression de l'avis.

Délibération votée à l'unanimité

3. RIFSSEP

Afin que tous les agents puissent bénéficier de la même manière de ce régime indemnitaire, il convient de mettre à jour la délibération n° 2021/05/30 concernant la mise en place du RIFSSEP. Après avis du CST en date du 18 février 2025, le conseil municipal peut délibérer

Délibération votée à l'unanimité

4. Compte financier unique : budgets commune, village vacances et assainissement

Le CFU est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il vient se substituer au compte administratif, produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion, établi par le comptable public. Il constitue donc un document de synthèse reprenant les informations essentielles figurant soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Délibération votée à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT		INV.	FONCT.	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire totale	12 365,00 €	27 977,41 €	40 342,41 €
	Recettes réalisées (1)	12 365,00 €	26 760,17 €	39 125,17 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	48 486,91 €	29 607,88 €	78 094,79 €
	Dépenses réalisées (1)	19 535,72 €	23 513,21 €	43 048,93 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 7 170,72 €	3 246,96 €	- 3 923,76 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	36 121,91 €	1 630,47 €	37 752,38 €
Solde (inv.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent / déficit	28 951,19 €	4 877,43 €	33 828,62 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	28 951,19 €	4 877,43 €	33 828,62 €

BUDGET VILLAGE VACANCES		INV.	FONCT.	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire totale	175 881,81 €	191 320,05 €	367 201,86 €
	Recettes réalisées (1)	45 517,59 €	185 881,86 €	231 399,45 €
	Restes à réaliser	64 899,00 €	- €	64 899,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	134 583,09 €	216 524,81 €	351 107,90 €
	Dépenses réalisées (1)	15 798,92 €	122 199,38 €	137 998,30 €
	Restes à réaliser	115 000,00 €	- €	115 000,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	29 718,67 €	63 682,48 €	93 401,15 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 41 298,72 €	25 204,76 €	- 16 093,96 €
Solde (inv.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent / déficit	- 11 580,05 €	88 887,24 €	77 307,19 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 50 101,00 €	- €	- 50 101,00 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	- 61 681,05 €	88 887,24 €	27 206,19 €

BUDGET COMMUNE		INV.	FONCT.	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire totale	650 279,33 €	290 461,00 €	940 740,33 €
	Recettes réalisées (1)	136 455,78 €	290 800,97 €	427 256,75 €
	Restes à réaliser	332 378,00 €	- €	332 378,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	596 393,16 €	382 512,92 €	978 906,08 €
	Dépenses réalisées (1)	530 563,68 €	260 605,21 €	791 168,89 €
	Restes à réaliser	41 654,99 €	- €	41 654,99 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 394 107,90 €	30 195,76 €	- 363 912,14 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 53 886,17 €	92 051,92 €	38 165,75 €
Solde (inv.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent / déficit	- 447 994,07 €	122 247,68 €	- 325 746,39 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	290 723,01 €	- €	290 723,01 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	- 157 271,06 €	122 247,68 €	- 35 023,38 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

5. Affectations des résultats 2024 : budgets commune, village vacances et assainissement

BUDGET	ASST	VV	COMMUNE
Résultat à affecter section fonctionnement	4 877,43 €	88 887,24 €	122 247,68 €
Besoin de financement section investissement	0 €	61 681,05 €	157 271,06 €
<i>Affectation en réserves en investissement</i>	<i>0 €</i>	<i>61 681,05 €</i>	<i>122 247,68 €</i>
<i>Report en fonctionnement</i>	<i>4 877,43 €</i>	<i>27 206,19 €</i>	<i>0 €</i>
<i>Report déficit en investissement</i>	<i>0 €</i>	<i>11 580,05 €</i>	<i>447 994,07 €</i>
<i>Report excédent en investissement</i>	<i>28 951,19 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>

Délibération votée à l'unanimité

6. Taux d'imposition 2025

Pas d'augmentation en 2025 par rapport à 2024 :

taxe foncière bâti : 30,98
taxe foncière non bâti : 43,12
taxe d'habitation : 7,80

Délibération votée à l'unanimité

7. Budget primitif 2025 : budgets commune, village vacances et assainissement

Monsieur le Maire présente les propositions pour les budgets 2024. Il est précisé que le budget assainissement a été établi en conformité avec la nomenclature M4 et qu'il est voté par chapitre. Le budget principal et le budget village vacances ont été établis en conformité avec la nomenclature M57 et ont été votés par chapitre. Les trois budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses sur les deux sections :

Budget	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Assainissement	35 090,19 €	35 090,19 €	67 843,19 €	67 843,19 €
Village vacances	205 956,19 €	205 956,19 €	152 309,83 €	152 309,83 €
Commune	300 571,00 €	300 571,00 €	694 428,20 €	694 428,20 €

Délibération votée à l'unanimité

8. Fongibilité des crédits : budgets commune et village vacances

Pour les budgets en M57, à savoir le budget principal et le budget village vacances, le conseil municipal, par délégation, peut donner au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7,5 %.

Délibération votée à l'unanimité

9. Actualisation de l'étude diagnostic et schéma directeur assainissement : choix du bureau d'étude

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 20 janvier 2025 pour une remise des offres le 21 février 2025. Six offres ont été déposées. Ingé 43 a analysé les offres et a fait un rapport. Le bureau d'étude AB2R a obtenu la meilleure note. Le conseil municipal retient donc AB2R pour un montant total de 36 335 € HT.

Délibération votée à l'unanimité

10. Construction d'un local technique : choix de l'architecte

La commune a consulté quatre architectes pour la construction d'un local technique. Après analyse des dossiers, le conseil municipal retient SR architecte pour un montant de 15 552 € TTC.

Délibération votée à l'unanimité

11. Retrait des communes de Saint Didier sur Doulon et Vals le Chastel de la communauté de communes des rives du Haut-Allier

Les communes de Saint Didier sur Doulon et de Vals le Chastel ont demandé leur retrait de la communauté de communes des rives du Haut-Allier (CCRHA) car le bassin de vie de ces communes est essentiellement tourné sur Brioude. Elles souhaitent donc demander leur rattachement à la communauté de communes Brioude Sud Auvergne. Chaque commune de la CCRHA doit délibérer individuellement afin d'autoriser le retrait de ces deux communes. Une délibération individuelle sera faite pour chaque commune

Délibérations votées à l'unanimité

12. Vente d'une partie du domaine public pour régularisation de l'occupation

Afin de régulariser l'occupation devant la parcelle D 140, il convient de vendre cette partie du domaine public aux propriétaires. Le prix de vente est fixé à 10 € le m².

Délibérations votées à l'unanimité

13. Souscription d'une ligne de trésorerie

Pour mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la municipalité peut contracter une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire.

Afin de prolonger la ligne de trésorerie déjà en place, il convient de refaire un dossier. Les conditions de cette ligne de trésorerie sont les suivantes : montant : 350 000 € ; durée : 12 mois ; taux d'intérêt : 2,99 % (taux fixe).

Délibération votée à l'unanimité

14. Souscription d'un emprunt

Au vu des travaux d'aménagement du bourg pour la tranche 3, il convient de souscrire un emprunt comme vu lors du vote du budget primitif. Après présentation des différentes propositions, les caractéristiques de l'emprunt retenu sont :

- banque : caisse d'épargne
- montant du prêt : 70 000 €
- durée : 7 ans
- taux fixe : 3,19 %

Délibération votée à l'unanimité

15. Demande de subvention LEADER pour la restauration du chemin des orgues

La commune peut demander une subvention LEADER pour la restauration du chemin des orgues. Le plan de financement serait le suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Travaux	62 050,00 €	État : DETR	40 %	24 820,00 €
		Europe : LEADER	40 %	24 820,00 €
		Autofinancement	20 %	12 410,00 €
TOTAL HT :	62 050,00 €	TOTAL HT :	100 %	62 050,00 €

Délibération votée à l'unanimité

16. Questions diverses

Limitation de vitesse dans le bourg :

Pour des raisons évidentes de sécurité, l'ensemble du bourg est déclaré en zone de rencontre voitures, vélos, piétons avec une vitesse limitée à 20 km/h. Dans ces zones, les piétons sont prioritaires, puis les vélos, les voitures ne le sont pas. Un arrêté municipal de police sera pris en juin 2025 pour formaliser cette nouvelle règle qui s'applique à tous.

Signature secrétaire de séance

Signature Maire